

COMPRENDRE

INSTALLATION Le 10 septembre dernier, à l'occasion de la Foire de Châlons, l'Adasea 51 et les JA 51 ont convié les partenaires du Point accueil installation (PAI) à faire le point sur l'année 2020 et les tendances pour 2021.

Des installations et des projets en hausse

« **S**i l'Adasea est le maître d'œuvre du parcours à l'installation au travers du PAI, les JA (Jeunes Agriculteurs) restent maître de la politique à conduire sur le sujet », rappelait en préambule Constant Floquet, président de l'Adasea 51. Le PAI assure une mission de service public par convention avec la DDT, la DRAAF et la Région Grand Est. Ces deux dernières financent le PAI.

169 porteurs de projet ont poussé la porte du PAI en 2020 (autant qu'en 2019 malgré le Covid) dont

29 % non issus du monde agricole (Nima). Très peu de ces projets Nima parviennent jusqu'au stade de l'installation (2 à 3 par an seulement d'après la chambre d'agriculture). Les 169 porteurs de projet ont une moyenne d'âge de 30 ans. 43 % n'ont pas de diplôme agricole ; pour les 57 % restant, le niveau Bac + 2 prédomine (BTSA essentiellement). Les projets envisagés sont représentatifs des productions marnaises avec les grandes cultures (près de 50 %) et la viticulture (30 %).

RDV PAI en hausse en 2021

La majorité des projets en agriculture biologique sont le fait de porteurs Nima. Plus de la moitié des 169 porteurs de projets ont déjà une exploitation agricole en vue. Les autres projets sont des créations d'exploitation (25 %), des associations ou bien sont encore sans exploitation. Depuis le début de l'année 2021, 133 porteurs de projet ont été reçus (à la date du 10 septembre) au PAI contre environ 100 en 2020 à la même époque. 50 se sont engagés à ce jour dans le parcours à l'installation avec Plan Professionnel Personnalisé (PPP) et stage 21h, soit le même nombre que la totalité de l'année 2020. 2021 devrait être un bon cru !

Côté installation réalisée en 2020, la MSA en a compté 246 dans la Marne (soit une hausse de 25 % comparé à 2019) : 48 % en viticulture, 44 % en grandes cultures. Sur les 246 installés, 89 le sont à titre secondaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas chef d'exploitation à titre principal et qu'ils ont une autre activité en parallèle.

Installations aidées en recul en 2020

« Il y a 10-15 ans, on installait quasiment que des chefs d'exploitation à titre principal, rappelle Constant Floquet. C'est un

réel changement car cela signifie qu'aujourd'hui, il y a des jeunes qui s'installent et qui ne sont pas sur leur exploitation, et ne passent pas par le PAI ». La MSA a de son côté instauré un parcours complémentaire à celui du PAI pour un suivi global des jeunes installés (situation de l'exploitation, accès aux droits pour le jeune installé, prévention santé...) pendant deux ans.

Parmi ces 246 installations en 2020, seules 36 (30 en agriculture et 6 en viticulture) ont bénéficié de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), soit 14 % des installations contre 24 %

en 2019. 17 % de ces installations aidées se sont réalisées hors cadre familial contre 10 % en 2019. L'incertitude liée à la crise sanitaire explique peut-être ce recul. Le montant moyen de la DJA était de 21 000 euros en 2020 contre un peu plus de 23 000 euros en 2019. En 2021, le nombre d'installations aidées repart à la hausse puisqu'on en compte déjà 50 (contre 36 sur toute l'année 2020).

**Contact Point accueil installation de la Marne :
Adasea 51 : 03 26 04 74 09**

Les conseils des partenaires du PAI aux jeunes

Certains partenaires du PAI ont souligné quelques points importants de vigilance à prendre en compte pour réussir son installation le mieux possible. « Les jeunes doivent anticiper leur installation et ne pas s'y prendre au dernier moment, conseille Adrien Foy, co-président des JA. L'idéal est de démarrer son parcours un an avant la date d'installation souhaitée. Trop de jeunes restent encore focalisés sur l'ancien parcours à l'installation où le risque de se faire reprendre la DJA au bout de cinq ans était important, ce qui les freinent à s'engager dans le parcours à l'installation aidée. Aujourd'hui, 80 % de la DJA est versée à l'installation et acquise (sauf cas exceptionnels de déchéance). Seuls les 20 % restants sont fonction des résultats du contrôle réalisé par la DDT (respect du Plan d'Entreprise) au bout de quatre ans. Il ne faut donc pas hésiter à s'engager dans le parcours à l'installation aidé ».

Bien travailler l'aspect économique

« Il faut également que les cédants anticipent leur transmission même quand ils ont un repreneur, souligne Constant Floquet. Par ailleurs, les projets d'installation doivent vraiment être bien travaillés, surtout sur le plan économique car vu le contexte, il n'y a guère de marge de sécurité sur ce volet. L'objectif est d'éviter qu'ils se retrouvent très vite en difficultés économiques. Le cédant a aussi sa part de responsabilité dans l'accompagnement du jeune repreneur ». Le Crédit Agricole conseille également aux porteurs de projet de prendre rendez-vous avec la banque relativement tôt pour éviter un refus tardif du dossier sur le plan financier alors que tout roule par ailleurs. « Cela éviterait bien des déceptions ».

Témoignage et speed-dating

Lors de cette réunion des partenaires du PAI, Hugo Nominé, en cours d'installation sur l'exploitation familiale aux côtés de son père, est venu témoigner de son parcours à l'installation et de son projet de participer au développement de la production de pâtes (Les Nominettes) sur l'exploitation et à la vente en direct de celles-ci. L'après-midi a été consacrée au traditionnel speed-dating qui permet aux porteurs de projets d'installation de rencontrer les partenaires de leur choix (une douzaine de structures étaient présentes) au cours d'un rendez-vous d'une trentaine de minutes.

Une trentaine de RDV ont été pris avec les partenaires lors du speed-dating du 10 septembre à la Foire de Châlons.

